

N°DEC-2023-152

DÉCISION DU MAIRE

MISE À DISPOSITION PAR LA VILLE D'UN ROUTEUR ET DE SA CARTE SIM À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO DANS LE CADRE DE L'ACCEUIL DE LA DÉLÉGATION FÉMININE AFGHANE DE TAEKWONDO POUR LES JEUX OLYMPIQUES 2024

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du sport ;

VU la loi n°2023-380 du 19 mai 2023, relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'un routeur et sa carte SIM à la Fédération Française de Taekwondo par la Ville de Bonneuil-sur-Marne ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de prêter un routeur 4G et sa carte SIM à la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées, dans le cadre de l'accueil par la Ville de l'équipe féminine afghane de taekwondo au titre des Jeux olympiques 2024 de PARIS, du 10 août 2023 au 31 août 2024 inclus.

La Ville fournira en outre une connexion à l'Internet illimitée auxdites athlètes.

Article 2 : Les présentes mises à disposition sont consenties à titre gracieux.

Article 3 : La convention de mise à disposition d'un routeur et sa carte SIM à la Fédération Française de Taekwondo par la Ville de Bonneuil-sur-Marne, susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 7 août 2023.

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 9 AOUT 2023
Et de sa publication le - 9 AOUT 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
